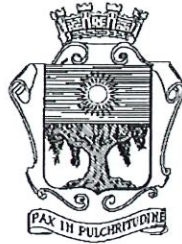


AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526\_20-DE  
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20 – ACTION SOCIALE – CONVENTION DE MUTUALISATION DES  
SERVICES ET DES MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE  
COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER - APPROBATION

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 24  
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526\_20-DE  
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

XX - ACTION SOCIALE - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER - APPROBATION

Madame Christiane VALLON, Adjointe au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la mutualisation permet d'améliorer l'efficacité du service public rendu aux administrés,

Considérant que la commune de Beaulieu-sur-Mer et le Centre communal d'action sociale de Beaulieu-sur-Mer (CCAS) poursuivent des objectifs complémentaires en matière d'action sociale,

Considérant que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la commune apporte son concours au fonctionnement du CCAS par la mise en commun de moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ses compétences,

Considérant la volonté de la commune et du Centre communal d'action sociale de continuer à mutualiser leurs moyens afin d'assurer un service public plus efficient et cohérent et à favoriser une meilleure coordination entre les services municipaux et le CCAS,

Considérant la nécessité de formaliser cette mutualisation par la passation d'une convention régissant les modalités des concours et moyens apportés par la commune pour participer au fonctionnement du CCAS,

Considérant que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,

Considérant que chaque entité restera responsable des décisions prises dans le cadre de ses compétences,

Considérant que les décisions à prendre par chacune des collectivités relèveront des organes délibérants et autorités qui lui sont propres,

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_20-DE  
Reçu le 13/05/2026



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le principe de la mutualisation des moyens entre la commune de Beaulieu-sur-Mer et le Centre communal d'action sociale de Beaulieu-sur-Mer ;
- APPROUVE les termes de la convention annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

**AR Prefecture**

006-210600110-20260505-050526\_20-DE  
Reçu le 13/05/2026

